LA VILLE DE THOIRY
RECRUTE

Commune de 6 500 habitants
Chef-lieu de Canton-Département de l'Ain
Pays de Gex-Territoire frontalier avec la Suisse
Labellisée 3 fleurs, APIcité et Marianne d'Or

La ville de Thoiry est reconnue pour sa qualité de vie, sa richesse associative, et sa vitalité économique et démographique. Pleinement inscrite dans le développement du Pays de Gex au sein du Grand Genève, la ville ambitionne le renforcement de son attractivité et la modernisation de ses équipements afin d'optimiser les services rendus à ses concitoyens

1 ATSEM H/F

Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Poste à Temps Non Complet à compter du 26 Août 2024.
Durée hebdomadaire annualisée

❖ Descriptif du poste :

Placé sous l'autorité hiérarchique de la Responsable Scolarité et de la Directrice de l'Ecole Maternelle durant le temps scolaire, vous aurez en charge les missions suivantes :

- Assister l'enseignant dans la prise en charge des enfants et dans la préparation d'activités pédagogiques
- Veiller au bien-être, à l'hygiène et à la sécurité des enfants
- Participer à l'entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants
- Accompagner l'enfant durant la pause méridienne, gérer les groupes et l'organisation du repas
- Participer aux projets éducatifs et pédagogiques en liens avec les écoles et les services municipaux

❖ Profil :

- Expérience souhaitée en collectivité au sein d'une école maternelle
- CAP Petite Enfance
- Connaissances des conditions du bon développement physique, psychologique et affectif de l'enfant
- Discrétion et rigueur
- Sens du travail d'équipe avéré

Service des ressources humaines
Mairie - 374, rue Briand Stresemann - 01710 THOIRY
Tél : 04 50 41 26 14 - Fax : 04 50 20 87 13
Courriel : claire-lise-porche@mairie-thoiry.fr ou arnaud.laboret@mairie-thoiry.fr
www.mairie-thoiry.fr

- Relationnel qualitatif et bienveillant auprès des administrés et des collaborateurs
- Obligation de réserve

❖ Rémunération :

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire (RIFSEEP – IFSE et CIA)
- Prime annuelle
- Chèques déjeuner
- Participations complémentaires santé et prévoyance
- CNAS

Poste annualisé à 30H45 (36H de travail effectif par semaine – toutes les vacances scolaires exceptées 3 semaines dans l'année)

Renseignements complémentaires auprès de la Responsable Scolarité (Tel : 04 50 41 32 49)

Adresser CV et lettre de motivation dès que possible à l'attention de Madame le Maire au courriel suivant : claire-lise-porche@mairie-thoiry.fr ou arnaud.laboret@mairie-thoiry.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Madame le Maire de la Ville de Thoiry
Service des Ressources Humaines
374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY
Tél : 04 50 41 21 66